

La gestion des dépôts sauvages sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

12 décembre 2019

Définition

« Les déchets sauvages sont des **déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate** (au lieu d'être jetés dans les poubelles du service public, apportés en déchèterie publique ou professionnelle, rapportés à domicile ou confiés à des prestataires de traitement dans le cadre des déchets d'activités économiques), **volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés** avec ou sans le consentement du propriétaire. »
(ADEME, 2019)



Distinction entre
compétence collective et
dépôts sauvages

Compétences CAHC en gestion des déchets

- Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte (OM, TRI, Déchets Verts)
- Collecte des déchets en apport volontaire (Verre) et des colonnes enterrées pour l'habitat collectif (OM/ TRI)
- Collecte des Gros Objets sur rendez-vous
- Collecte des marchés municipaux
- Gestion du parc de conteneurs: livraisons/entretien/retraits des bacs
- Exploitation du haut de quai des 4 déchèteries (SITA)
- Traitement des déchets (SYMEVAD)
- Service d'appui: suivi de l'activité, informations des usagers, réclamations, refus de tri, animations scolaires,..

Interventions en matière de dépôts sauvages

CAHC

- Enlèvement des dépôts sauvages sur les parcelles communautaires et les sites communaux excentrés (Brigade Verte)
- Prise en charge des déchets générés par le campement des gens du voyage sur les parcelles communautaires (mise à disposition et rotation de bennes)
- Collecte régulière des dépôts contraires au règlement de collecte: au pied des PAV, portail des déchèteries, encombrants sur la voie publique, etc.

COMMUNES

- **Les dépôts sauvages se trouvant sur des parcelles communales sont pris en charge directement par les services techniques des communes**

Règlementation

- Les dépôts sauvages relèvent de l'article L. 541-3 du code de l'environnement et doivent être distingués du pouvoir de police spéciale liée à la compétence collecte des déchets.
- La police administrative de lutte contre les dépôts sauvages relève exclusivement du pouvoir de maire avec la possibilité d'agir sur deux bases juridiques :
 - police spéciale spécifique au dépôt sauvage du code de l'environnement
 - pouvoir de police générale du maire (salubrité)
- Dans les deux cas, **un transfert au Président d'un EPCI compétent en matière de collecte est juridiquement impossible.**
- L'intervention de l'EPCI ne pourrait alors s'envisager qu'en mettant à disposition les agents de la collectivité au profit des communes et sous la seule autorité fonctionnelle du maire pour ces missions. (conventionnement obligatoire)
- Il est à noter qu'une telle mise à disposition ne peut par principe être gratuite, **les coûts réels doivent être pris en charge par la commune bénéficiaire.** (article L. 5111-1-1 du CGCT)

La Brigade Verte

Historique de création de la Brigade Verte

- Dispositif « test » mis en place en septembre 1998 avec le recrutement de 4 contrats « solidarité »
- Pérennisation décidée en 2003 avec la titularisation de 2 agents pour la création de l'équipe dédiée Brigade Verte
- Achat d'un véhicule de collecte tout terrain avec grue auxiliaire en 2007: 107 000€ (amorti en 2014)
- La brigade verte est rattachée au service collecte des déchets: les agents sont affectés en priorité à la collecte des OM/TRI si nécessité de service
- Une équipe de salubrité (2 agents ETP) est rattachée au service entretien des espaces fonciers en complément pour les petites interventions (préhension à la main et à la pince)

Fonctionnement de la Brigade Verte



- Interventions après appels des collectivités, riverains, entreprises,...
- Repérages dans le cadre d'inspections sur les sites récurrents
- Collecte aux abords des déchèteries après appels des responsables des sites ou aux pieds de certains PAV
- Apport direct sur les différents sites de traitement selon type de flux

Composition des dépôts sauvages

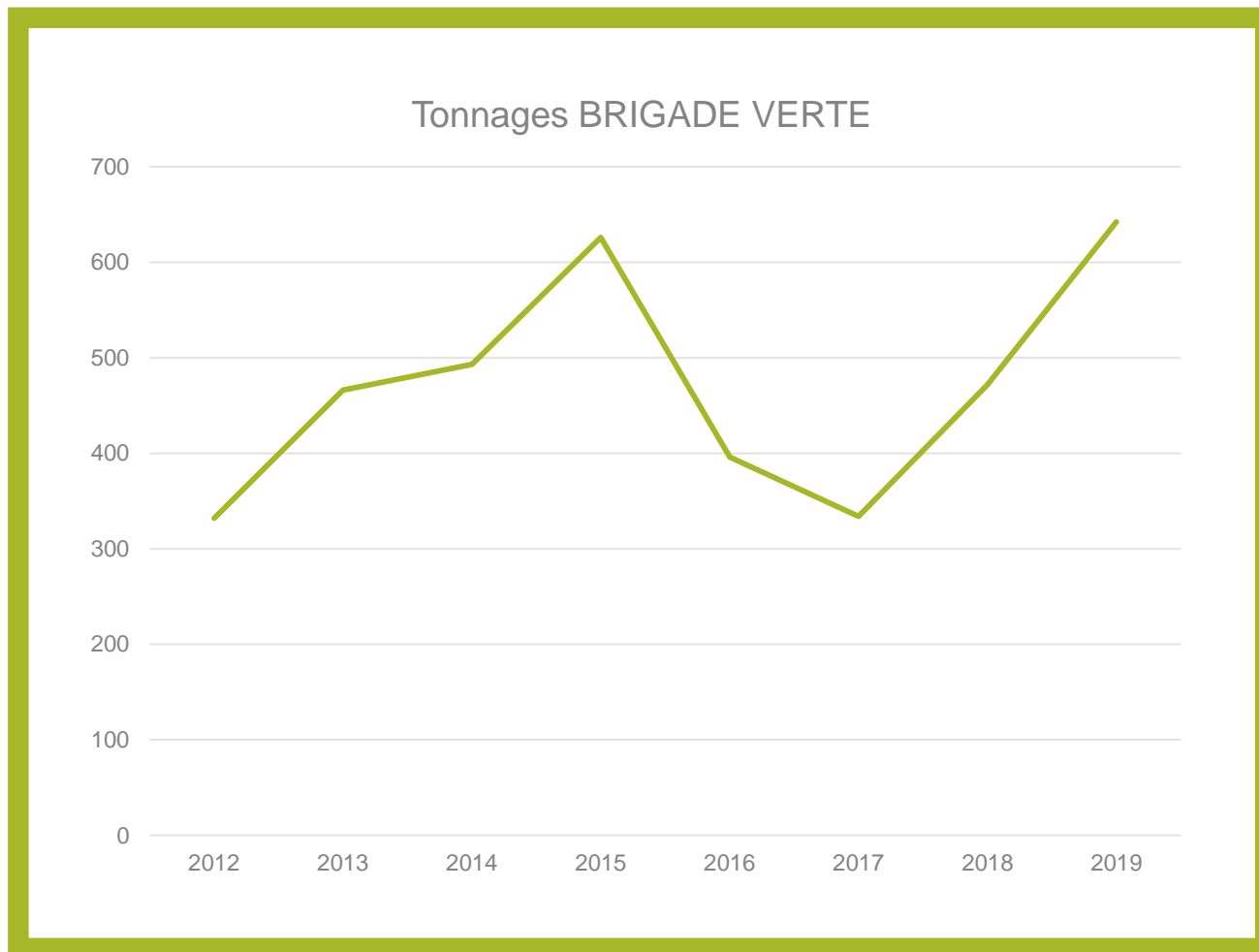
- **Essentiellement des déchets de chantier: gravats, tuiles, vitres, ... = (Déchet Industriel Banal)**
- Déchets des espaces verts
- Déchets de particuliers: meubles, carrosserie voitures
- Déchets dangereux: pneus, peintures, produits chimiques
- Cas spécifique: amiante



Procédure spécifique pour l'amiante

- Très souvent déchets sous forme de tôles amiantées
- Lorsqu'un dépôt d'amiante est réalisé sur un dépôt sauvage, l'ensemble est considéré comme contaminé
- Mobilisation de 3 agents et 2 véhicules pour 1 intervention sur ½ journée de travail
- Equipements de protection: combinaisons, gants et bottes à usage unique, masques respiratoires, moteur avec filtres, contrôlés annuellement.
- Conditionnement en big bag puis traitement des déchets avec bordereaux de suivi via une filiale spécifique (SITA)
- Formations payantes renouvelées tous les 2 ans pour les encadrants et les exécutants

Quelques chiffres



Evolution des tonnages collectés par la Brigade Verte

- Hausse de 300 tonnes entre 2012 et 2015;
- Baisse de 300 tonnes entre 2015 et 2017;
- Nouvelle tendance à la hausse pour 2018 et 2019 (642 tonnes)

NB: dépend également de la mobilisation de l'équipe sur la collecte des OM/TRI

Coûts complets de la Brigade Verte en 2018

- **137 jours de travail pour 2 ETP + service d'appui**
- 335 vidages sur site de traitement
- **472 Tonnes de dépôts sauvages collectées**

Coût complet de collecte 2018 = 162 000€

- Masse salariale: 86 000 €
- Achat EPI/ Entretien camion/ Carburant/ Assurances: 58 000€
- Frais de structure et amortissements: 18 000€

Coût de traitement des DIB = 48 000€

COÛT TOTAL: COLLECTE + TRAITEMENT = 210 000€

Perspectives

Pistes de réflexion menées en interne: Comment lutter contre les dépôts sauvages?

- Cartographie des sites de dépôts récurrents sur le territoire et fermeture de l'accès à ces sites (quand cela est possible)
- Actions de prévention et de communication auprès des habitants (Divercité, panneaux d'information, réseaux sociaux,...)
- Sanction des contrevenants à l'origine de ces dépôts: échange avec les élus des 14 communes en mai 2019 sur ce sujet
- Partage d'expériences et d'outils fiables et efficaces au niveau local et/ou national: colloque AMORCE en Octobre 2019

Merci de votre attention